

Date de la convocation : 3 avril 2015
Date de l'affichage en Mairie : 3 avril 2015

Nombres de membres :
Afférents au Conseil municipal : 19
En exercice : 17
Qui ont pris part à la délibération : 16

L'an deux mille quinze et le neuf du mois d'avril, à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gisèle BERTRAND, Maire.

Présents :

M. DESGRANGES, Mme COUCHON, M. COULMONT, M. FAISSE, M. TCHOKAKLIAN, Mme TORTET, M. BALLEST, M. CHAPUIS, Mme CHADOURNE, Mme LAURENT, Mme RASCHETTI, Mme BEAUFORT, M. DUFOUR, Mme CHALLET

Pouvoir :

M. DAUDE donne pouvoir à M. CHAPUIS

Absent :

M.SACCOCCIO

Madame CHADOURNE est nommée secrétaire

L'ordre du jour est le suivant :

1 - Compte rendu de la séance du conseil municipal du 4 février 2015 -
Approbation

FINANCES

- 2 - Comptes de gestion année 2014
 - Budget principal
 - Budget annexe Zone d'Activités La Plaine
- 3 - Comptes administratifs année 2014 et affectation résultats
 - Budget principal
 - Budget annexe Zone d'Activités La Plaine
- 4 - Fixation taux d'imposition année 2015
- 5 - Budgets primitifs année 2015
 - Budget principal
 - Budget annexe Zone d'Activités La Plaine

ENSEIGNEMENT

- 6 - Subvention complémentaire à la coopérative scolaire pour voyage en classe de découvertes classe de CM2 de l'école primaire publique année scolaire 2014-2015 -
Approbation
- 7 - Convention avec le syndicat mixte du conservatoire Ardèche Musique et Danse pour la sensibilisation aux pratiques musicales à l'école année scolaire 2015-2016 -
Approbation
- 8 - Attribution subvention pour sortie patrimoine de l'école publique de Soyons -
Visite des archives départementales - Reversement à la coopérative scolaire

TRAVAUX - AMENAGEMENT

- 9 - Projet aménagement route départementale 86 en agglomération - Autorisation
lancement procédure d'appel d'offres

- 10 - Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07 pour travaux renforcement réseaux et éclairage public suite à raccordement résidence Montgolfier et demandes de subvention correspondantes - Approbation
11 - Demande de subvention SDE travaux remplacement ballon fluo
12 - Projet aménagement route départementale 86 en agglomération - Demande de subvention auprès du CDRA VALDAC - Approbation
13 - Projet aménagement route départementale 86 en agglomération - Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche - Approbation

Informations diverses :

- Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

I - Approbation procès-verbal séance du 4 février 2015

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 février 2015 , Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

Le procès-verbal de la séance du 4 février 2015 est approuvé à l'unanimité

La séance continue, présents les mêmes membres,

II - Comptes de gestion année 2014 - Budget principal - Budget annexe Zone d'Activités La Plaine

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Elle propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget général de l'exercice 2014 et le compte de gestion du budget annexe de la Zone d'Activités La Plaine de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget général pour l'année 2014 dressé par le Receveur Municipal, présenté à la Chambre Régionale des Comptes faisant apparaître les résultats définitifs ci-dessous indiqués :

Compte de Gestion 2014	Budget Général - Résultat d'exécution du budget de l'exercice
Section de fonctionnement	Excédent de 178 050.34 €
Section d'investissement	Excédent de 420 629.91 €
Résultat total	Excédent de 598 680.25 €

- **DIT** que le compte de gestion du budget général pour l'année 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget annexe de la Zone d'Activités La Plaine pour l'année 2014 dressé par le Receveur Municipal, présenté à la Chambre Régionale des Comptes faisant apparaître les résultats définitifs ci-dessous indiqués :

Compte de Gestion 2014	Budget Annexe de la ZA La Plaine - Résultat d'exécution du budget de l'exercice
Section de fonctionnement	Excédent de 0.00 €
Section d'investissement	Excédent de 0.00 €
Résultat total	Excédent de 0.00 €

- **DIT** que le compte de gestion du budget annexe de la Zone d'Activités La Plaine pour l'année 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

La séance continue, présents les mêmes membres,

**III - Comptes administratifs année 2014 et affectation résultats -
Budget principal - Budget annexe Zone d'Activités La Plaine**

Madame le Maire rappelle que, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal doit élire un Président.

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à élire le Président. Monsieur DESGRANGES est élu, Président, à l'unanimité.

Le Maire quitte la salle

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET GENERAL

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Philippe DESGRANGES, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Madame Gisèle BERTRAND, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
Excédent / déficit reporté		427182.50 €	376273.77 €		376273.77 €	427182.50 €
Opérations de l'exercice	1304648.54 €	1482698.88 €	522521.79 €	943142.70 €	1827161.33 €	2425841.58 €
Total	1304648.54 €	1909881.38 €	898786.56 €	943142.70 €	2203435.10 €	2853024.08 €
Résultat de clôture		605232.84 €		44356.14 €		649588.98 €
	Restes à réaliser :		78920.00 €	57545.00 €		

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget principal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES LA PLAINE

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Philippe DESGRANGES, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Madame Gisèle BERTRAND, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Excédent / déficit reporté	0.00 €	0.00 €	76 410.44 €	0.00 €	76 410.44 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	0.00 €	0.00 €	76 410.44 €	0.00 €	76 410.44 €	
Résultat de clôture		0.00 €	76 410.44 €		76 410.44 €	
		Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €		

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget annexe de la Zone d'activités la Plaine

Le maire reprend sa place dans la salle et reprend la Présidence du Conseil Municipal

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 AU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2014 et les décisions modificatives,

Vu le compte administratif 2014,

Vu le compte de gestion 2014,

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter au budget primitif de l'exercice 2015 la somme de :

- au compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 605 232.84 €
- au compte 001 solde d'exécution de l'investissement reporté : 44 356.14 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2014 du budget général

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET
ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES LA PLAINE AU BUDGET DE
L'EXERCICE 2015***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu le budget primitif 2014 et les décisions modificatives,**Vu le compte administratif 2014,**Vu le compte de gestion 2014,*

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter au budget primitif de l'exercice 2015 la somme de :

- 0.00 € au compte 1068 en investissement
- 0.00 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2014 du budget annexe de la ZA La Plaine

La séance continue, présents les mêmes membres,

IV - Fixation taux d'imposition année 2015

Madame le Maire propose de maintenir les taux d'imposition votés en 2014 pour l'année 2015, à savoir :

Taxe d'habitation	9,00 %
Taxe foncière/bâti	14,04 %
Taxe foncière / non bâti	49,31 %

*Le Conseil Municipal,**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

Taxe d'habitation	9,00 %
Taxe foncière/bâti	14,04 %
Taxe foncière / non bâti	49,31 %

La séance continue, présents les mêmes membres,

V - Budgets primitifs année 2015- Budget principal - Budget annexe Zone d'Activités La Plaine

Madame le Maire présente le budget général primitif de la commune qui s'équilibre à 1 942 514 Euros en fonctionnement et en 1 361 680 Euros en investissement.

Le détail de tous les comptes budgétaires figure sur le document « budget primitif 2015 » annexé.

Elle présente également le budget primitif de la Zone d'Activités La Plaine qui s'équilibre à 113 289.67 Euros en fonctionnement et dont le montant s'élève à 76 410.44 Euros en dépenses d'investissement et 88 894.03 Euros en recettes d'investissement.

Le détail de tous les comptes budgétaires figure sur le document « budget primitif 2015 de la Zone d'Activités La Plaine » annexé.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **APPROUVE à l'unanimité (une abstention : Monsieur Hervé COULMONT)** le budget primitif du budget général de l'exercice 2015
- **APPROUVE à l'unanimité,** le budget primitif du budget annexe de la ZA La Plaine de l'exercice 2015

La séance continue, présents les mêmes membres,

VI- Subvention complémentaire à la coopérative scolaire pour voyage en classe de découvertes classe de CM2 de l'école primaire publique année scolaire 2014-2015 - Approbation

Madame le Maire rappelle que par délibération du 4 février 2015, le conseil municipal a approuvé le versement à la Coopérative Scolaire d'une subvention de 66 Euros par enfant de la classe de CM 2 de l'école publique participant à la classe transplantée se déroulant à Darbres (Ardèche) du 1^{er} au 5 juin 2015.

Elle propose de procéder au versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 160 euros, destinée à accompagner financièrement la coopérative scolaire par rapport à la présence rendue obligatoire d'un accompagnateur supplémentaire.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **ACCORDE** une subvention complémentaire d'un montant de 160 euros à la coopérative scolaire destinée à l'accompagner financièrement par rapport à la présence rendue obligatoire d'un accompagnateur supplémentaire pour le voyage scolaire de la classe de CM 2 de l'école publique se déroulant à Darbres (Ardèche) du 1^{er} au 5 juin 2015
- **CHARGE** le Maire de procéder au mandatement de la somme au chapitre et article du budget s'y rapportant

La séance continue, présents les mêmes membres,

VII - Convention avec le syndicat mixte du conservatoire Ardèche Musique et Danse pour la sensibilisation aux pratiques musicales à l'école année scolaire 2015-2016 - Approbation

Madame le Maire explique que le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse est susceptible d'assurer pour la commune des séances régulières de sensibilisation aux pratiques musicales en faveur des établissements scolaires (maternelles et/ou primaires).

Ces séances sont effectuées par un musicien intervenant employé par le Syndicat Mixte

La directrice de l'école sollicite cette intervention pour les 5 classes de l'école primaire au titre de l'année scolaire 2015-2016, pour un total de 15 séances d'une heure par classe.

Le coût de cette prestation est de 4690 Euros, prise en charge à hauteur de 1876 Euros par le Conseil Départemental. Le coût définitif pour la commune serait donc de 2814 Euros.

Elle soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de convention correspondant à signer avec le Syndicat susmentionné.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse une convention relative à l'intervention d'un musicien dans le cadre de la sensibilisation aux pratiques musicales pour les 5 classes de l'école primaire au titre de l'année scolaire 2015-2016

La séance continue, présents les mêmes membres,

VIII - Attribution subvention pour sortie patrimoine de l'école publique de Soyons - Visite des archives départementales - Reversement à la coopérative scolaire

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier adressé par le conseil général de l'Ardèche portant attribution d'une subvention d'un montant de 191.40 Euros pour la sortie patrimoine de l'école publique de Soyons relative à la visite des archives départementales le 24 février 2015.

Les frais financiers de ce voyage ayant été supporté par la Coopérative scolaire, elle propose de procéder au reversement de cette subvention auprès de cet établissement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le reversement de la subvention d'un montant de 191.40 Euros pour la sortie patrimoine de l'école publique de Soyons relative à la visite des archives

départementales le 24 février 2015 perçue par la commune au profit de la coopérative scolaire
- CHARGE le Maire de procéder au mandatement de la somme correspondante au chapitre et article du budget s'y rapportant

La séance continue, présents les mêmes membres,

IX - Projet aménagement route départementale 86 en agglomération - Autorisation lancement procédure d'appel d'offres

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune va engager des travaux d'aménagement au niveau de la Route Départementale 86 en agglomération.

A ce titre, et considérant que l'estimation du coût des travaux est supérieure à 90 000 Euros hors taxes, elle sollicite l'autorisation d'engager la procédure d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (une abstention: Monsieur Hervé COULMONT)

- **APPROUVE** l'engagement de la procédure d'appel d'offres pour le projet d'aménagement au niveau de la Route Départementale 86 en agglomération

La séance continue, présents les mêmes membres,

X - Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07 pour travaux renforcement réseaux et éclairage public suite à raccordement résidence Montgolfier et demandes de subvention correspondantes - Approbation

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la commune va engager des travaux d'enfouissement et de renforcement du réseau basse tension et de télécommunication ainsi que la mise en place d'un nouvel éclairage public au niveau de la route départementale 86 en agglomération, avenue des Frères Montgolfier.

Elle propose au Conseil Municipal de confier au SDE 07 la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux, de l'autoriser en conséquence à signer une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage et de solliciter les demandes de subvention correspondantes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07 pour la réalisation des travaux d'enfouissement et de renforcement du réseau basse tension et de télécommunication ainsi que la mise en place d'un nouvel éclairage public au niveau de la route départementale 86 en agglomération, avenue des Frères Montgolfier
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du SDE 07 les demandes de subvention relative à ces travaux

La séance continue, présents les mêmes membres,

XI - Demande de subvention SDE travaux remplacement ballon fluo

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a engagé des travaux de remplacement de ballons fluorescents, équipements d'éclairage public Elle propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du SDE 07 pour les travaux susmentionnés.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du SDE 07 une subvention concernant des travaux de remplacement de ballons fluorescents, équipements d'éclairage public

La séance continue, présents les mêmes membres,

XII - Projet aménagement route départementale 86 en agglomération - Demande de subvention auprès du CDRA VALDAC - Approbation

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune va engager des travaux d'aménagement sur la route départementale 86 en agglomération. Elle propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du CDRA VALDAC pour les travaux susmentionnés.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du CDRA VALDAC une subvention concernant les travaux d'aménagement sur la route départementale 86 en agglomération.

La séance continue, présents les mêmes membres,

XIII - Projet aménagement route départementale 86 en agglomération - Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche - Approbation

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune va engager des travaux d'aménagement sur la route départementale 86 en agglomération.

Elle propose au conseil municipal de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche pour les travaux susmentionnés.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche concernant les travaux d'aménagement sur la route départementale 86 en agglomération.

La séance continue, présents les mêmes membres,

Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

En vertu de l'alinéa 4

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	Opération	Objet
03/03/2015	Mandat n° 152	API	660,00	21312	31	Refection sol classe grande section
13/02/2015	ENGAGEMENT	EKIP COLLECTIVITE	1 949,60			Structure école
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	TR	Objet
03/03/2015	Mandat n° 161	BERGER LEVRAULT	522,23	6064		Pochettes urbanisme
03/03/2015	Mandat n°167	SEAUVE PEINTURE	391,00	6135		Location nacelle
03/03/2015	Mandat n° 172	CENTRE DE FORMATION	1 200,00	6184		Formations agents 1er secours
03/03/2015	Mandat n° 175	MAITRE RENOUARD	4 259,71	6226		Contentieux commune
03/03/2015	Mandat n° 176	LA PYRITE	395,16	6257		Repas agents 1er secours

En vertu de l'alinéa 15

Date réception	Parcelle	Surface	Zonage	Date Décision	Décision
03/02/2015	ZA 387	1180 M ²	UC	03/02/2015	Non exercice DP
09/02/2015	AD 252	102 m ²	UC	12/02/2015	Non exercice DP
11/03/2015	ZC 652, ZC 672	845 m ²	UC	12/03/2015	Non exercice DP
11/03/2015	ZC 664	939 m ²	UC	12/03/2015	Non exercice DP
23/03/2015	ZA 509, ZA 512	481 m ²	UC	24/03/2015	Non exercice DP
07/04/2015	ZA 329	1Ha46a92ca à diviser	UC	08/04/2015	Non exercice DP

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00

La secrétaire de séance


Françoise CHADOURNE

Le Maire


Gisele BERTRAND